



FRAMEWORK CONVENTION
ON THE VALUE OF CULTURAL HERITAGE
FOR SOCIETY

LA CONVENTION-CADRE
SUR LA VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL
POUR LA SOCIÉTÉ

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le patrimoine, système autant que processus, appartient aux communautés locales

M. Matthias Ripp, doctorant
Université technique de Cottbus-Senftenberg, Brandebourg, Allemagne

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle du Conseil de l'Europe.

Redéfinir le rôle des communautés et des parties prenantes locales

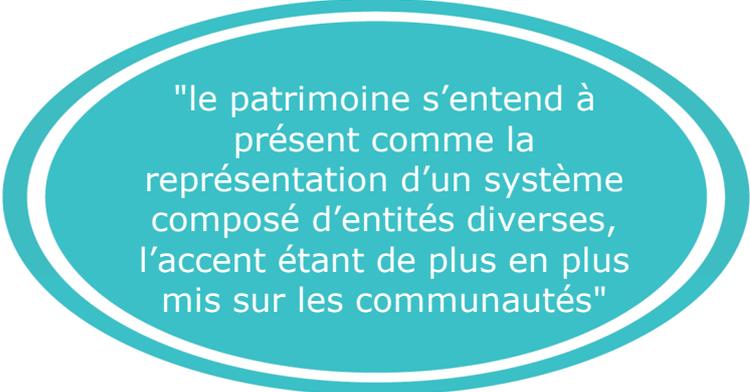
Le patrimoine, on le comprend mieux maintenant, est à la fois l'alpha et l'oméga des communautés locales ; il est donc évident que ces dernières doivent participer d'emblée à dégager une compréhension commune des objectifs liés au patrimoine (Ripp et Rodwell, 2016). Pour donner à cet espace de l'agir la forme qui permettra d'en faire le meilleur usage, il importe d'identifier et d'intégrer toutes les parties prenantes. La notion de partie prenante est plurielle : elle recouvre à la fois les institutions et quiconque a un intérêt politique ou financier prédominant à l'égard d'un lieu aussi bien que quiconque entre en contact avec ce lieu, aussi bien physiquement qu'intellectuellement. Il convient d'opérer une distinction entre : les utilisateurs primaires et directs (la communauté locale), les utilisateurs secondaires et indirects (les commerçants, les consommateurs, les touristes, les prestataires de services et les autres secteurs liés à l'emploi ou au tourisme), et les acteurs tertiaires et influents (les pouvoirs publics, les acteurs non étatiques, les milieux universitaires et les investisseurs extérieurs). Associer les citoyens en tant que principales parties prenantes correspond le mieux au changement de rôles qui s'opère.

Le caractère complexe et interconnecté inhérent à la manière dont nous appréhendons aujourd'hui le patrimoine culturel (axée sur la communauté, dynamique plutôt que statique, systémique et non linéaire) exige d'instaurer des systèmes de gestion, en particulier au sein des administrations et des institutions, qui remplacent « les approches sectorielles ou unidimensionnelles habituelles par de nouvelles approches transversales ou multidimensionnelles, en alignant les différents domaines d'action et ressources [...] [et] en tenant compte du rôle de chacune des parties dans la structure globale » (Union européenne, 2010). Des communautés de pratique (Wenger, 1998), à savoir les réseaux informels et autogènes, dépendent le fonctionnement d'une organisation en tant que système dynamique ainsi que sa capacité à opérer efficacement dans le monde d'aujourd'hui.

"aujourd'hui le
patrimoine culturel [est]
axée sur la communauté,
dynamique plutôt que
statique, systémique et
non linéaire"

D'une vision objectivante du patrimoine à une approche systémique

Pour nous, aujourd'hui, le patrimoine culturel englobe bien plus que ce qu'il représentait pour les générations précédentes, y compris même pour les pionniers de la conservation, et nous allons bien plus loin en termes de protection et de sauvegarde du patrimoine pour les générations futures. Traditionnellement, les urbanistes considéraient les zones historiques comme une collection de monuments et de bâtiments qu'il fallait préserver comme des vestiges du passé et dont la valeur n'avait rien à voir avec leur utilisation quotidienne et l'environnement urbain (Siravo, 2014). Cette approche matérialiste du patrimoine trouvait sa source dans l'aspect physique des monuments, les conditions matérielles et la vision traditionnelle de la conservation du patrimoine qui voulait que celle-ci soit principalement une science concrète et le pré-carré des conservateurs. Laurajane Smith a baptisé cette approche « la doxa sur le patrimoine » (authorized heritage discourse, Smith, 2006). Cette conception du patrimoine culturel reste très répandue partout dans le monde, et encore plus en Europe.



"le patrimoine s'entend à présent comme la représentation d'un système composé d'entités diverses, l'accent étant de plus en plus mis sur les communautés"

L'approche traditionnelle consistant à identifier le patrimoine culturel et naturel et à en définir le périmètre foncier est le socle sur lequel repose la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par l'UNESCO en 1972. Selon l'article premier du titre « Définitions », le terme « patrimoine culturel » ne couvre que les monuments, les ensembles et les sites. Rétrospectivement, il est permis de voir dans la Charte de Venise de 1964 et son fondement doctrinal, adoptés en 1965 par le Conseil

international des monuments et des sites (ICOMOS) et qui se réfèrent aux « sites » et aux « fonctions utiles à la société », le présage du changement de direction qui allait se produire. Allant plus loin, l'alinéa a) de l'article 5 de la Convention de 1972 exprime la volonté « d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale ». Le changement majeur, qui a consacré une vision plus globale de la dépendance entre le patrimoine (matériel et immatériel) et les communautés, découle d'une interprétation bien plus récente. Ainsi, en 2005, le Conseil de l'Europe a adopté la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro). L'alinéa c) de l'article premier intitulé « objectifs de la Convention » dispose que « la conservation du patrimoine culturel et son utilisation durable ont comme but le développement humain et la qualité de la vie ». Avec ses références à une société « en constante évolution », à la « nécessité de placer la personne et les valeurs humaines au centre d'un concept élargi et transversal du patrimoine culturel » et au « besoin d'impliquer chacun dans le processus continu de définition et de gestion du patrimoine culturel », la Convention de Faro a énoncé clairement un bouleversement des perceptions. L'UNESCO a également reconnu lors de l'élaboration des Conventions de 2005 (UNESCO 2005a ; UNESCO 2005b) le « rôle fondamental de la société civile », une problématique qui va ressurgir ultérieurement dans les différentes versions des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, mais qui n'y était pas dans sa version d'origine.

Aujourd'hui, nous voyons le patrimoine culturel comme une notion fluide et dynamique. Cette notion se fonde sur une représentation holistique qui appréhende le patrimoine culturel comme une construction sociale et politique englobant tous les lieux, artefacts et

expressions culturelles hérités du passé qui, parce qu'on estime qu'ils reflètent et valident notre identité en tant que nation, communauté, famille voire individu, sont dignes d'une certaine forme de respect et de protection (Labadi et Logan, 2015 , p. xiii). D'une approche initialement objectivante, le patrimoine s'entend à présent comme la représentation d'un système composé d'entités diverses, l'accent étant de plus en plus mis sur les communautés et leurs usages divers et variés du patrimoine au fil du temps (Kalman , 2014). Dans le contexte du projet COMUS, ce changement de paradigme a des conséquences importantes, en particulier s'agissant du rôle et de l'intégration des communautés et des parties prenantes dans le processus de développement urbain fondé sur le patrimoine (Conseil de l'Europe , 2016). Notre compréhension de la gestion et des communications

est passée de modèles traditionnels et linéaires cause-conséquence à des modes de fonctionnement qui incorporent des processus complexes et systémiques ; cette évolution a ouvert une fenêtre encourageant l'exploration d'approches et de techniques différentes, pavant la voie au développement de la méthodologie COMUS. Les stratégies d'intégration et de coordination des parties prenantes, qui couvrent notamment la participation des communautés locales en se concentrant sur les avantages que celles-ci peuvent en tirer notamment pour améliorer leur qualité de vie, sont au cœur du projet COMUS mais sont également reconnues dans plusieurs autres réseaux de promotion du patrimoine urbain tels que l'Organisation des villes du patrimoine mondial (Göttler et Ripp, 2017 ; Ripp et Rodwell, en préparation).

Conséquences pour les organisations actives dans le domaine du patrimoine, les professionnels du domaine et les communautés patrimoniales

Jusqu'ici, nous avons fait le point sur le rôle des communautés en matière de pratique liée au patrimoine et avons réfléchi à la manière dont nous comprenons aujourd'hui la notion de patrimoine culturel. Les conséquences pour les organisations actives dans le domaine du patrimoine culturel, les professionnels du domaine et les communautés patrimoniales sont particulièrement significatives, comme nous l'indiquent les préconisations ci-dessous :

- ♣ Les gens, et non les objets, doivent primer en matière de patrimoine culturel ;
- ♣ La seule manière de prendre la complexité du patrimoine en considération est d'adopter une vision holistique du patrimoine en jeu ;
- ♣ La communication dans le contexte du patrimoine culturel doit tenir compte de la conception globale de ce qu'est la communication aujourd'hui, à savoir un processus systémique et multidirectionnel plutôt que linéaire ;
- ♣ Les projets ayant trait au patrimoine doivent être menés par des équipes interdisciplinaires ayant des formations scientifiques et des parcours professionnels variés ;
- ♣ Les parties prenantes et les personnes concernées par le patrimoine culturel doivent faire preuve de souplesse plutôt que d'adopter une approche étape par étape rigoureusement linéaire.

Appréhender aujourd'hui le patrimoine culturel passe par un rôle plus important accordé aux communautés locales, et pour cela, associe des acteurs différents, des mentalités et des compétences différentes et, plus important encore, une approche différente pour que le patrimoine culturel serve le plus grand nombre (Hauer et Ripp , en préparation).

Bibliographie

- Ripp, M. & Rodwell, D. (2016). « The Governance of Urban Heritage ». *The Historic Environment: Policy & Practice*, Vol. 7.1, p. 81-108.
- Union européenne (2010). *Déclaration de Tolède sur le développement urbain*. Bruxelles.
- Wenger, E. (1998). *Communities of Practice: Learning, Meaning and Identity*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Siravo, F. (2014). « Planning and Managing Historic Urban Landscapes » in *Reconnecting the City: the historic urban landscape approach and the future of urban heritage*. F. Bandarin, R. van Oers, p. 161-175.
- Smith, L. (2006). *Uses of Heritage*. Londres/New York : Routledge, Taylor & Francis Group.
- UNESCO. (1972). *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*. Paris: Centre du patrimoine mondial.
- ICOMOS. (1965). *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise)*. Paris: ICOMOS.
- Conseil de l'Europe. (2005). *Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- UNESCO. (2005a). *Mémoire de Vienne sur "Le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique"*. Paris: Centre du patrimoine mondial.
- UNESCO. (2005b). *Convention sur la diversité des expressions culturelles*. Paris: Centre du patrimoine mondial.
- Labadi, S. & Logan, W.S. (2015). *Urban Heritage, Development and Sustainability: International Frameworks, National and Local Governance*. London/NewYork: Routledge.
- Kalman, H. (2014). *Heritage Planning: Principles and Process*. London/New York: Taylor and Francis.
- Göttler, M., & Ripp, M. (Eds.). (2017). *Organisation of World Heritage Cities, Region North-West Europe and North-America: Community involvement in heritage management guidebook*. Regensburg.
- Ripp, Matthias; Rodwell, Dennis (in preparation): *Governance in UNESCO World Heritage Sites: Reframing the Role of Management Plans as a Tool to Improve Community Engagement*. In: Mukuvaza, Sam: Springer
- Hauer, Susanne; Ripp, Matthias (in preparation): *Communication Model for Built Heritage Assets-Going from Knowing to Identification*. In: Built Heritage. ISSN2096-3041.